

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1892), de détacher de la municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, le territoire suivant, savoir: 1o à partir de la terre ou lot de terre appartenant à John McWillis, exclusivement, connu sur le numéro trois cent quarante-six, du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, à aller jusqu'à la municipalité du village de la dite paroisse; 2o à partir de ce lot de terre numéro 346, inclusivement, en droite ligne en gagnant vers le Saut-au-Récollet, Saint-Michel, etc., et l'ériger comme municipalité nouvelle, sous le nom de "Côte Saint-Laurent No 2."

La dite érection ne devant prendre effet que le premier juillet prochain (1892). — *Gazette officielle*, 11 juin courant.

*Demande d'érection de municipalité scolaire.*

Détacher de la municipalité de Chester-Nord, dans le comté d'Arthabaska, les lots 159, 161 et 162, du cadastre de la paroisse de Saint-Norbert, et les annexer à cette paroisse pour les fins scolaires, à compter du 1er juillet prochain.

GEDEON OUIMET,  
Surintendant.

Québec, 6 juin 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date de 6 juin courant (1892), d'ériger en municipalité scolaire distincte (pour les catholiques seulement), sous le nom de "Paroisse de N.-D. de Granby," comté de Shefford, le territoire suivant, savoir:

- 1o. Dans le canton de Granby :
- Les lots 6 à 9, inclusivement, du 11e rang.
  - Les lots 1 à 9, inclusivement, du 10e rang.
  - Les lots 1 à 22, inclusivement, du 9e rang.
  - Les lots 1 à 6, inclusivement, du 8e rang.
  - La moitié nord des lots 7 à 10, inclusivement, du 8e rang.
  - Les lots 11 à 22, inclusivement, du 8e rang.
  - Les lots 1 à 5, inclusivement, du 7e rang.
  - Les lots 12 à 21, inclusivement, du 6e rang.
  - Les lots 1 à 5, inclusivement, du 1e rang.
  - La moitié sud des lots 6 à 11, inclusivement, du 6e rang.
  - Les lots 12 à 22, inclusivement, du 6e rang.
  - Les lots 1 à 22, inclusivement, du 5e rang.
  - Les lots 1 à 20, inclusivement, du 4e rang.
  - Les lots 1 à 12, inclusivement, du 3e rang.
  - Les lots 12 à 13, inclusivement, du 2e rang.
  - Les lots 12 à 14, inclusivement, du 1er rang.
- 2o. Dans le canton de Shefford :
- Les lots 1 à 10, inclusivement, du 6e rang.
  - Les lots 1 à 9, inclusivement, du 7e rang.
  - Les lots 1 à 4, inclusivement, du 8e rang.
  - Le lot 1, du 5e rang.
- Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892). La corporation des syndics de "Granby Canton" devant alors cesser d'exister. — *Gazette officielle*, 11 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, QUÉBEC JUIN 1892.

FONDS DE PENSIONS DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

OPÉRATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE, 1891-92.

REVENUS ET DÉPENSES, S. R. P. Q., ART. 2262 ET 2264.

**Revenus :—**

Retenues à 2%

Sur la subvention aux écoles publiques.....	3,200 00
“ “ “ “ supérieures.....	1,000 00
Sur les traitements des professeurs des écoles normales.....	335 26
“ “ “ inspecteurs d'écoles.....	598 00
“ “ “ fonctionnaires des écoles sous contrôle.....	12,975 87
Sur les pensions annuelles.....	556 68
Retenues payées directement par les fonctionnaires.....	42 71
Intérêt jusqu'au 30 juin 1891 sur le montant capitalisé.....	8,285 49
Subvention du gouvernement pour l'année 1891-92.....	1,000 00
Déficit du revenu sur la dépense.....	1,666 08

Total.....

29,660 09